UNE LIBÉRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU MAGHREB

Sylvie Mazzella est sociologue, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France, au laboratoire Méditerranéen de Sociologie. Ses travaux depuis 2005 portent sur la mobilité étudiante et les processus d'internationalisation de l'enseignement supérieur au Maghreb. Elle a coordonné depuis l'Institut de Recherche sur le Maghreb contemporain à Tunis, où elle a été rattachée durant deux ans, un dossier de la revue *Alfa. Maghreb et Sciences Sociales 2007* sur « L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale. Une comparaison internationale (Maghreb, Afrique, Canada et France) », et dirigé un ouvrage collectif en 2009 *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, aux éditions Karthala-IRMC qui est l'aboutissement de quatre années de recherche avec des chercheurs maghrébins et français.

RÉSUMÉ

Depuis le début des années 2000, on assiste au Maghreb (Algérie, Tunisie, Maroc) au développement d'établissements privés d'enseignement supérieur. Sur fond d'un constat de crise de l'enseignement supérieur public au Maghreb, l'auteur souligne les spécificités d'un secteur universitaire privé maghrébin en cours de consolidation et de légitimation, et son enjeu politique dans la reconfiguration d'un espace universitaire euro-africain francophone.

UNE LIBÉRALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU MAGHREB

L'enseignement supérieur au Maghreb est depuis la fin des années 1990 devant de redoutables défis : s'ouvrir à toutes les couches de la société et absorber le choc démographique des classes d'âge les plus nombreuses ; se concentrer sur une nécessaire rénovation pédagogique, mais aussi contribuer à l'effort national de la recherche scientifique en phase avec les acteurs économiques ; produire des « élites nationales » dans un environnement international d'offre de formation universitaire de plus en plus concurrentiel. Tout comme les États de l'Union européenne, les États du Maghreb sont aujourd'hui confrontés à deux processus connexes portés par des réformes européennes et mondiales : la qualification harmonieuse des titres dans l'espace universitaire euro-méditerranéen et la concurrence mondiale des formations universitaires.

La création au Maghreb, depuis le début des années 2000, d'établissements supérieurs privés nationaux et étrangers, francophones et anglophones, s'inscrit dans ce contexte de réformes. Aujourd'hui, le ministère de l'Enseignement supérieur de ces pays (Algérie, Maroc, Tunisie) encourage les formations supérieures privées dont il attend qu'elles résorbent le flux grandissant des étudiants et les dotent d'outils dont ils auront besoin sur un marché de l'emploi en mutation. Ce phénomène constitue un revirement de la pensée d'État très fortement opposée, depuis l'indépendance de ces pays, à l'existence de tels établissements. Après avoir brièvement situé l'émergence de ce secteur privé dans un contexte de crise de l'enseignement supérieur au Maghreb, l'article précise le développement d'une forme d'internationalisation sur place et ses enjeux dans sa contribution active à un espace universitaire Sud-Sud – en direction des pays de l'Afrique francophone – et Sud-Nord, en direction de la France en particulier, avec qui les pays du Maghreb renégocient sa présence et son statut d'ancien pays colonisateur devenu partenaire économique. L'article se concentre sur la situation tunisienne à partir d'enquêtes de terrain conduites entre 2005 et 2010, et s'appuie sur des analyses comparatives avec les situations, marocaine et algérienne tirées de recherches collectives (Mazzella (Ed.), *Alfa. Maghreb et Sciences Sociales* « L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale. Une comparaison internationale (Maghreb, Afrique, Canada et France) » numéro annuel 2007 ; Mazzella (dir.), 2009, *La mondialisation étudiante. Le Maghreb entre Nord et Sud*, Karthala-IRMC, p. 401).

UN CONSTAT DE CRISE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLIC AU MAGHREB

Le contexte de réformes et de mobilités mondialisées est perçu par ceux en charge d'appliquer les politiques éducatives au Maghreb comme une opportunité face à la crise de l'université publique perceptible dès la fin des années 1970. L'analyse de la crise de l'enseignement supérieur dans les trois pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie) est généralement décrite à travers trois périodes : une période faste qui se situe dans les premières années des indépendances où chaque diplômé, supérieur ou non, était quasiment assuré de trouver un emploi à sa mesure. Le départ massif du personnel colonial d'encadrement administratif et technique ; l'évolution interne des administrations nationales et des activités techniques ayant contribué à ce dynamisme. Dans un second temps, l'exigence en diplômes est devenue de plus en plus grande dans un contexte d'expansion scolaire et universitaire constante depuis les années 1970, ayant fait passer le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur de quelques milliers à près de deux millions en une trentaine d'années au Maghreb[1]. Cela a conduit les universités publiques à modifier, dès la fin des années 1970, leurs stratégies de recrutement des étudiants. Actuellement les diplômés maghrébins vivent une période de crise par suite d'une saturation du secteur public que les États et les entreprises privées n'ont pu ou su relayer.

Pour sortir d'une situation de crise, une solution pour les pays du Maghreb a été, dès les années 1970, d'encourager leurs étudiants à partir étudier à l'étranger, avec l'aide de bourses ou de prêts accordés par les banques. Ces vingt dernières années, ces états ont développé des filières courtes professionnalisantes pour les bacheliers, d'abord dans le public, puis plus récemment dans le secteur privé avec la création de nouvelles filières.

Ce constat de crise unanimement partagé, au point de ne plus être analysé, doit beaucoup à la force persuasive de la rhétorique des organismes internationaux. L'université publique pour le plus grand nombre est désormais présentée au Maghreb comme un obstacle à une nécessaire adéquation du système éducatif avec le marché du travail et à son insertion dans l'économie du savoir (processus de Lisbonne). Mais ce n'est pas la seule explication. Il est aussi d'autant plus entretenu dans les discours des responsables politiques des différents pays qu'il permet de renverser les orientations prises depuis les années 1970 sans les déjuger. Un des points délicats des politiques publiques actuelles au Maghreb est de convaincre en douceur l'opinion nationale qu'il n'est plus économiquement rentable, dans le marché de l'emploi mondial, de pousser trop loin la logique de « massification » de l'enseignement supérieur dans des filières déjà saturées, comme la médecine, ou peu pourvoyeuses d'emploi pour le secteur privé. Ce n'est pas là le moindre des défis dans une région comme le Maghreb où le système d'éducation a été considéré depuis les années 1960 comme un instrument fort de la construction de l'État nation et d'ascenseur social pour tous, selon une vision égalitariste, et où l'université publique a été considérée depuis l'Indépendance comme la voie par excellence de la formation des élites académiques et économiques. L'Algérie, en particulier, n'échappe pas à la règle, quelles qu'aient été ses velléités initiales de convergence entre un système économique dirigiste et un idéal égalitariste, qui met l'enseignement supérieur au cœur du projet nationaliste et développementaliste : accès illimité des bacheliers à l'université, gratuité des études, obtention de bourses et accès à des services subventionnés.

UNE INTERNATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR *IN SITU*

Après avoir longtemps misé sur le départ à l'étranger de leurs étudiants, vers la France en particulier[2], les gouvernements de la Tunisie et du Maroc miseraient actuellement sur l'ouverture d'une internationalisation sur place.

Ce phénomène prend aujourd'hui diverses formes : il peut aller du simple échange d'étudiants pour la validation de stages ou pour une co-diplômation avec des universités françaises, canadiennes ou américaines par exemple, vers une forme plus virtuelle d'échanges pédagogiques entre universités avec la mise en place, depuis les années 2000, du *E-learning*. L'étudiant bachelier maghrébin peut poursuivre depuis son domicile des études reconnues et validées par le ministère de l'Enseignement supérieur de son pays sous forme de modules d'enseignement numérisés et payants en ligne, dans une des universités virtuelle de son pays, dont une des missions est l'échange d'expériences en matière de pédagogie universitaire entre les universités maghrébines et étrangères.

Depuis le début des années 2000, on assiste en Tunisie et au Maroc à une diversification d'un secteur privé d'enseignement supérieur qui vise à compléter un secteur public en surcharge et partiellement inadapté. À partir des années 1980, les établissements supérieurs privés au Maghreb se multiplient, tolérés en Tunisie sur le créneau des écoles supérieures "de la seconde chance" après avoir été marginalisés dans la formation professionnelle et technique de courte durée dans les années 1970, encouragés au Maroc où leur expansion fut rapide. Ils se diversifient aujourd'hui en direction des bacheliers, et dans un cadre légal de plus en plus affirmé, sous le statut juridique de sociétés anonymes. Le Maroc (loi 01-00) et la Tunisie (loi 2000-73) réforment leurs lois respectives portant sur l'organisation de l'Enseignement supérieur, en accordant aux établissements supérieurs privés une reconnaissance de leurs diplômes par leurs ministères de l'Enseignement supérieur sous condition d'un cahier des charges précis. L'Algérie plus réticente attend l'arrêté du

24 août 2008 pour élargir sa loi d'orientation sur l'enseignement supérieur de 1999 à la création d'établissements privés de formation supérieurs.

Ces nouveaux établissements parient sur une professionnalisation de l'enseignement supérieur privé et une meilleure insertion professionnelle locale en fin d'études. Tous veulent répondre au mot d'ordre étatique de redéploiement de l'enseignement selon des objectifs stratégiques d'employabilité (*qâbiliya attashghîl*), adaptés aux contraintes d'un marché de l'emploi de plus en plus privatisé, localement et globalement.

Ils n'hésitent pas à proposer des programmes de formation labellisés « LMD », entièrement en français ou en anglais pour des diplômes universitaires de premier cycle jusqu'à des maîtrises spécialisés (sciences de gestion, études commerciales, finance, informatique appliquée à la gestion, droit, langues, science comptable).

Ils recherchent des partenariats avec des universités publiques françaises afin de valider des doubles diplômations, et cherchent à séduire par la diffusion d'une image de commerce européenne, au moyen d'internet et des médias, dont le message publicitaire subliminal se résume par : « Le Maghreb, c'est déjà l'Europe ».

Depuis 2008, le cadre juridique de ces pays s'assouplit encore pour s'ouvrir à la délocalisation d'universités étrangères (sans pouvoir toutefois détenir plus de 35 % du capital). Les projets les plus avancés et négociés entre les hautes instances des pays concernés sont avec la France. Ils participent aujourd'hui d'une volonté politique affichée des États de constituer un nouveau partenariat dans « un espace universitaire solidaire euro-méditerranéen » comme le souligne le Collège académique des universités francophones euro-maghrébines (CAUFEM).

Un autre trait caractéristique de ces établissements supérieurs privés est de viser de manière offensive le marché africain.

VISER LE MARCHÉ DE L'AFRIQUE

Face à l'augmentation de la demande de pays africains tels que le Gabon et la Côte d'Ivoire, des directeurs d'universités privées ont multiplié les formes d'accord avec des lycées privés et publics des pays de l'Afrique francophone, depuis le début des années 2000. Ces directeurs se déplacent régulièrement avec leur délégation en mission dans les pays africains (Cameroun, Sénégal, Congo, Mali, Guinée, Tchad, Côte d'Ivoire mais aussi Algérie et Mauritanie). Leur démarche s'inscrit déjà dans une logique marchande. Ils y présentent leurs établissements lors de journées « portes ouvertes » organisées dans des hôtels de luxe ou dans des universités publiques et des établissements supérieurs privés de ces différents pays, en présence du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique de ces pays, et de son homologue de l'Emploi et de la Formation professionnelle. Aujourd'hui, un bachelier africain du Gabon ou du Cameroun peut commencer deux années de formation dans un établissement privé ou public de son pays et valider sa licence dans un établissement privé de Tunisie. Ces étudiants étrangers d'Afrique garantissent un « taux de remplissage » d'effectifs dans ces établissements qui n'est actuellement pas du tout assuré par les seules inscriptions d'étudiants maghrébins.

Les établissements d'enseignement supérieur, en Tunisie et au Maroc, détournent déjà à leur profit le marché que représente l'augmentation de la demande sociale des familles des étudiants subsahariens, créant de véritables « couloirs d'étudiants » depuis les lycées publics ou privés des pays d'origine. Des familles de cadres supérieurs des pays africains, et même une frange de la classe moyenne supérieure de ces pays, choisissent de plus en plus la voie de la formation privée payante au Maghreb. Cette voie permet à leurs enfants l'accès à une formation supérieure diversifiée qui était difficile d'accès jusqu'alors, en dehors du quota de bourses délivré par les ministères maghrébins de l'Enseignement supérieur public. Un des enjeux des pays du Maghreb, en ce domaine d'éducation comme en d'autres, est le rôle qu'ils peuvent jouer vis-à-vis des pays d'Afrique subsaharienne, avec à terme la création de campus africains au Maghreb, eux-mêmes inclus dans un ensemble plus vaste.

En conclusion, on peut dire que le mouvement de libéralisation de l'enseignement supérieur au Maghreb suppose un engagement clair de l'État : si la création d'un secteur privé est la stratégie employée par l'État pour sortir d'un état de crise et adapter l'enseignement supérieur aux nouvelles exigences du marché, intérieur et extérieur, cela ne peut se faire paradoxalement qu'avec l'aide financière, légale et, disons, symbolique, de l'État. Certes, dans le cas de l'Algérie, c'est la dépréciation de l'université publique qui libère la voie aux entreprises privées et leur permet d'asseoir en creux leur légitimité ; mais au Maroc comme en Tunisie, la libéralisation relativement rapide de l'enseignement supérieur suscite une demande en retour de crédibilité qui ne peut venir que d'une régulation étatique. Au Maroc, certains directeurs d'établissements supérieurs privés réclament un cahier des charges plus strict pour rehausser leur image ; en Tunisie, c'est la création de Fondations qui est revendiquée par eux, pour mettre en cohérence leur fonctionnement économique mixte et leur mission d'utilité publique.

D'un autre côté, l'État cherche à renforcer *via* le privé le nouveau dessein que le pays se donne : celui d'être une ressource pour le reste de l'Afrique, et un partenaire économique pour le Nord, lieu d'échanges obligé entre l'Afrique et l'espace euro-méditerranéen.

Le Maghreb, entre Europe et Afrique, occupe sans doute une place stratégique dans la création d'un large

espace universitaire euro-africain francophone et il a tout à gagner à en maîtriser la mise en place. Mais cette maîtrise doit actuellement se frayer un chemin étroit entre politiques libérales et régime autoritaire, volonté de démocratisation et nécessité de la diversification, contrôle étatique de l'université et « marchandisation » de l'enseignement supérieur.

NOTES

[1] On compte en 2009 (ce chiffre ne comptabilisant pas les étudiants tunisiens à l'étranger ni ceux de la formation professionnelle ou continue) environ 300 000 étudiants de l'enseignement supérieur et 14 universités au Maroc (pour une population de 31 478 000 habitants), pour 320 000 étudiants de l'enseignement supérieur et 13 universités en Tunisie (pour une population de 10 102 000 habitants), et 1 100 000 étudiants de l'enseignement supérieur en Algérie et 27 universités (pour une population de 32 854 000 habitants).

[2] Le Maghreb se singularise par l'émigration de ses étudiants (près de 5 % des étudiants maghrébins étudient hors de leurs frontières contre 2 % pour l'ensemble du monde)[2]. La France avec ses quelques 260 000 étudiants étrangers, soit plus de 11 % de sa population étudiante se dispute avec le Royaume-Uni le rang de deuxième pays d'accueil d'étudiants étrangers après les États-Unis. La moitié des effectifs des étudiants étrangers en France vient de l'Afrique (dont près de 30 % du Maghreb, en particulier du Maroc et de l'Algérie).

Bulletin mondial Metropolis

Le *Bulletin mondial Metropolis* est une publication annuelle produite par le projet Metropolis international, qui comprend des articles de fond sur les principaux enjeux du domaine de la migration et de la diversité. Les numéros antérieurs ont notamment exploré les questions suivantes : la migration et le développement, la gestion de la migration, nos diverses cités, les diasporas et le transnationalisme, et la cohésion sociale.



Pour commander votre exemplaire, visitez le site : www.metropolis.net